

**PUISSANCE N° 4**

**Société d'Investissement à Capital Variable**

**21 rue Paul Bert – 49100 ANGERS**

**RCS ANGERS 802 516 740**

**RAPPORT ANNUEL AU 29 DECEMBRE 2017**

**INFORMATIONS CONCERNANT LES  
PLACEMENTS ET LA GESTION**

La SICAV a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle des marchés d'actions par le biais d'une gestion active et discrétionnaire en s'exposant sur les marchés d'actions et de taux internationaux. Cet objectif n'est lié à aucun benchmark ou indice de référence et la SICAV peut investir dans l'ensemble des valeurs cotées sur les places financières internationales.

La SICAV n'a pas d'indicateur de référence.

Cependant, à titre purement indicatif et afin d'établir des comparaisons a posteriori, il pourra être fait référence à l'indicateur MSCI WORLD.

L'indicateur est retenu sur les cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis.

La stratégie de gestion est discrétionnaire et utilise le principe de la diversification des investissements entre les différentes classes d'actifs en fonction des anticipations du gérant.

La politique de gestion est déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de la conjoncture, des différents secteurs d'activité et des anticipations d'évolution de taux, sans privilégier un secteur d'activité ou une zone géographique déterminée.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

La SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 0 % à 100 % sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, et de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs, dont :
  - de 0 % à 100 % aux marchés des actions de petite capitalisation (<150 millions d'euros) ;
  - de 0 % à 100 % aux marchés des actions de pays émergents ;
  - de 0 % à 100 % aux marchés des actions liées à l'or et aux matières premières (hors matières premières alimentaires).
  
- de 0 % à 100 % en instruments de taux (y compris monétaires et liquidités) d'émetteurs de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents souverains, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés dont :
  - de 0 % à 100 % en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou jugé inférieur à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme, ou non notés, et pouvant descendre jusqu'à B- à l'acquisition ;
  - de 0 % à 10 % en instruments de taux de notation inférieure à B- ou jugée équivalente par la société de gestion, à l'achat ou en cours de vie.

La fourchette de sensibilité de la partie obligataire est comprise entre 0 et 7.

- de 0 % à 50 % sur les marchés des obligations convertibles de toutes notations ou non notées, d'émetteurs internationaux, de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de tous secteurs économiques, dont les actions sous-jacentes pourront être de toute taille de capitalisation ;
- de 0 % à 100 % au risque de change sur les devises hors euro.

Le cumul des expositions n'excède pas 100 % de l'actif.

La SICAV peut investir :

- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 100% son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, dont jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger autres que ceux relevant du 1° de l'article R.214-32-42 du Code Monétaire et Financier, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du même Code.

Elle peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme fermes ou optionnels, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers et des titres intégrant des dérivés simples ou complexes, dans un but, tant de couverture que d'exposition sur les risques d'action et de taux, et de couverture du risque de change ;
- dépôts, emprunts d'espèces.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 20 AVRIL 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts sociaux, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et vous demander d'approuver les comptes arrêtés au 29 décembre 2017.

#### I COMPTE RENDU D'ACTIVITE

##### - Contexte légal et réglementaire

Dans sa séance du 10 mars 2017, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la SICAV du 21 rue Paul Bert au 48 C boulevard du Maréchal Foch 49100 ANGERS à compter du 23 mars 2017.

Les actionnaires, réunis en assemblée générale le 25 avril 2017, ont ratifié ce transfert.

##### - Commentaire de gestion

La valeur liquidative du 29 décembre permet d'afficher pour 2017 une performance nette de tous frais de **+9,27 %**. Elle se compare très favorablement à la performance moyenne de +0,84 % pour le FTSE MTS 5-7 ans et de +11,69 % pour le CAC 40 NR.

##### ► Poche TAUX :

**Allocation « Obligations » : + 2,1 points** (29 % du portefeuille dont 11,2 % de Structurés)

Principaux mouvements :

Achats 8 Structurés Autocall, ADLER 4,75 % 2020, AKUO 4,25 % 2023, ARGAN 5,50 % 2018, BIRD (REALITES) 6,00 % 2020, GAZ CAPITAL 3,389 % 2020, NEOPOST 2,50 % 2021, Tracker Double Short Bund, FCP UNION TAUX VARIABLE.

Sorties 9 Structurés Autocall, ASTALDI 2020, CMA CGM 2018, GROUPAMA 2027, PLAY 2019, FCP ELAN BEAR

**CONTRIBUTIONS LES PLUS POSITIVES** : Structuré ENGIE 8,44 % 2018 (+21,6 %), GROUPAMA 6,00 % 2027 (+19,8 %), GROUPAMA TV PERP (+33,3 %), Structuré CREDIT AGRICOLE 9,00 % 2018 (+11,3 %), Structuré ARCELOR 6,60 % 2018 (+11,2 %)

**CONTRIBUTIONS LES PLUS NEGATIVES** : Structuré CARREFOUR 6,20 % 2018 (-31,5 %), Structuré CARREFOUR 6,40 % 2018 (-16,7 %)

**Allocation « Monétaire » : + 3,7 points** (23,8 % du portefeuille)

Sous-performance par rapport à l'EONIA (-0,36 %) sous l'effet d'UNION DOLLAR CASH (-7,8 % avec la hausse de l'€ contre \$).

► **Poche ACTIONS :**

**Allocation « Actions » : - 5,8 points (47,1 % du portefeuille)**

Principaux mouvements :

Achats ALTRAN TECHNOLOGIES, APERAM, ELIOR, IPSEN, FCP ENTREPRENDRE PME, SIMON PROPERTY GROUP, ROCHE.

Ventes totales Tracker PAYS EMERGENTS, BOLLORE, EIFFAGE, SOPRA, TECHNICOLOR, AIR LIQUIDE, LVMH, RENAULT, SCHNEIDER.

Couverture : ont été mises en place une 1<sup>ère</sup> couverture partielle avant l'élection présidentielle et une 2<sup>ème</sup> couverture début novembre sur CAC40 à 5512

**CONTRIBUTIONS LES PLUS POSITIVES** : WENDEL (+27,6 %), VINCI (+33,2 %), FNAC DARTY (+41,4 %), FCP MCA ENTREPRENDRE PME (+15,1 %),

**PERFORMANCES REMARQUABLES** : TOUAX (+27,7 %), AFONE (+31,9 %), EIFFAGE (+32,9 %), MADVERTISE (+36,8 %)

**CONTRIBUTIONS LES PLUS NEGATIVES** : ELIOR (-17 %), ROCHE (-12,8 %), TECHNICOLOR (-23,3 %)

Le trading régulièrement réalisé sur l'ensemble de la poche actions (AHOLD DELHAIZE, XILAM ANIMATION, ENGIE, SAINT-GOBAIN, VIVENDI, ...) a contribué à améliorer la performance globale de la SICAV. Le MONEP dégage une contribution annuelle négative à hauteur de -0,49% (couverture partielle avant l'élection présidentielle contre le « risque Le Pen/Mélenchon »).

*Proportion d'OPC MCA FINANCE détenus en portefeuille : 3,80 %*

**Perspectives 2018** : Les politiques monétaires menées en 2017 par la FED et la BCE devraient se poursuivre en 2018 du fait de la bonne tenue de la situation économique. La FED va continuer ses remontées de taux directeur à 2 ou 3 reprises (3 en 2017). La BCE, bien en amont de la FED dans le cycle de normalisation, se contentera de réduire à nouveau ses rachats de dette (déjà abaissés de 60 à 30 €Mds/mois en 2017) en fonction de l'amélioration de la conjoncture. En conséquence, les taux courts et longs US vont augmenter, de même que les taux longs Zone €. Les taux courts Zone € resteront négatifs avec l'espoir d'être moins négatifs au 2<sup>nd</sup> semestre qu'au 1<sup>er</sup>. Les investissements obligataires demeurent donc à risque, en dehors des taux variables (qui se raréfient).

Concernant les actions, le futur est plus difficilement lisible. Nous avons des points positifs tels que le niveau de croissance, l'amélioration du chômage, des anticipations positives de croissance des résultats ... En contrepartie il faut avoir en tête que le rythme de croissance de ces résultats sera moindre en 2018 qu'en 2017. Par ailleurs, les abondantes liquidités mondiales qui ont nourri la hausse des actions vont l'être un peu moins ... Enfin, différents risques « oubliés » par le marché demeurent : Catalogne/Espagne, dénouement du Brexit, fragilisation de Merkel en Allemagne, missiles coréens, ... La performance des actions en 2018 ne devrait pas atteindre celle de l'année précédente ... tout en se révélant supérieure à celle des autres classes d'actifs. Nous pensons néanmoins que le cycle devrait encore favoriser les valeurs moyennes et petites.

- **Résultats de l'exercice**

L'actif net au 29 décembre 2017 était de 24.478.352,66 € contre 17.782.883,81 € au 30 décembre 2016. Aux mêmes dates, la valeur liquidative de l'action s'établissait à 1.261,64 € contre 1.154,58 €.

- **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Conformément au règlement général de l'AMF, article 314-82, nous vous informons que les Frais de Transactions facturés dans le cadre du mandat de gestion en 2017 et calculés au niveau de l'ensemble de ces mêmes actifs gérés par MCA FINANCE, se décomposent en **Frais d'Intermédiation** pour **19 %** se répartissant à hauteur de **88 %** pour CM-CICS MARKET SOLUTIONS et de **12 %** pour les tiers négociateurs et en **Commissions de Mouvement** pour **81 %** se répartissant à hauteur de **6 %** pour CM-CICS MARKET SOLUTIONS et de **94 %** pour la société de gestion MCA FINANCE.

- **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

- **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Sélection des intermédiaires

En qualité de société de gestion de portefeuille et compte-tenu des caractéristiques spécifiques de son activité, MCA FINANCE sélectionne des intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de la transmission pour votre compte, des ordres résultant des décisions d'investissement relatives à la gestion de votre portefeuille.

Cette obligation de moyens consiste donc à sélectionner ses intermédiaires selon un certain nombre de critères (et en tout 1er lieu, le critère du prix total), à contrôler l'efficacité de sa politique de sélection, à la mettre à jour régulièrement et à vous tenir informé des changements significatifs. Cette "Best Sélection" a pour but la primauté des intérêts du client.

Politique Générale d'exécution des ordres

MCA FINANCE applique des procédures destinées à permettre une exécution rapide et équitable des ordres au mieux des intérêts du client, selon ses instructions, soit dans le cadre de la gestion sous mandat, ou bien pour la Réception-Transmission d'Ordres. Ces procédures prévoient notamment que les ordres soient enregistrés et traités avec célérité et précision dans l'ordre de leur réception en tenant compte des conditions de marché concernant la RTO.

Une fois l'ordre exécuté, le client ou son mandataire reçoit dans les meilleurs délais par l'intermédiaire du CIC, les informations essentielles concernant cette exécution.

MCA FINANCE choisit pour l'ensemble de sa clientèle, de faire exécuter les ordres sur les valeurs françaises et étrangères en priorité sur les marchés réglementés, tels que la Bourse de Paris - Nyse Euronext, qui assurent au mieux la rencontre de multiples intérêts acheteurs et vendeurs, de manière à aboutir à la conclusion des transactions.



MCA FINANCE, comme le CIC, considère que les marchés réglementés assurent la meilleure probabilité et la meilleure rapidité d'exécution des ordres, ainsi que la meilleure sécurité de paiement et de transfert de propriété des titres, permettant d'offrir, dans la plupart des cas, le meilleur résultat possible pour ses clients.

Parallèlement, MCA FINANCE se réserve la possibilité d'utiliser d'autres canaux pour transmettre et exécuter les ordres des clients comme les "plates-formes multilatérales de négociation", soit directement, soit via le CIC. Cette démarche est incluse dans sa politique d'exécution sous réserve qu'elle présente des garanties au moins équivalentes aux marchés réglementés.

Des procédures de conformité et de contrôle sont en place pour évaluer régulièrement l'efficacité des dispositifs mis en œuvre dans le cadre des politiques de "Best Sélection" et de "Best Exécution".

- **Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Bien que sensibilisée, la politique d'investissement de la SICAVPUISSANCE N°4 ne prend pas simultanément en compte les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG). Néanmoins, MCA FINANCE peut adopter le principe d'un ou plusieurs des critères ESG mais n'a pas formalisé leur utilisation dans le processus de décisions d'investissement de cette SICAV.

- **Information relative à la politique de rémunération de la société de gestion**

MCA FINANCE a mis en place une politique de rémunération, en conformité avec les règles de bonne conduite, qui limite les prises de risques notamment en matière de conflits d'intérêts.

En cas de de rémunération variable, celle-ci se fonde sur des critères qualitatifs.

Le montant total des rémunérations fixes est de 659.505 € et le montant total des rémunérations variables est de 102.202 € lié à l'activité et au bilan.

Au sens de la directive AIFM, les collaborateurs concernés par la politique de rémunération sont les personnes ayant un impact sur les risques de la société.

Le montant agrégé des rémunérations par catégories de salariés est de 280.047 € pour la direction, de 330.730 € pour la gestion et de 146.634 € pour le contrôle.

- **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.



- **Effets de levier**

Pour mémoire, ils sont calculés :

- selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement Délégué (UE) 231/2013)

La SICAV n'a pas recours à l'effet de levier.

- **Evénements intervenus au cours de l'exercice**

**16 mai 2017** : suppression de la possibilité d'effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et ajout de la possibilité d'intervenir sur des EMTN intégrant des dérivés complexes.

Le SRRI passe de 6 à 5.

**31 octobre 2017** : suppression de la classification « Diversifié ».

Consécutivement à la mise en œuvre d'innovations issues de « FROG » (French Routes and Opportunities Garden), l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a modifié son instruction DOC-2011-19 concernant entre autres les « classifications AMF ».

La classification « Diversifié » devant être supprimée au 31 décembre 2017, le DICI/prospectus de PUISSANCE N° 4 a été modifié en conséquence afin de faire disparaître toute référence à ladite classification.

- **Evénements intervenus depuis la clôture de de l'exercice**

Le conseil d'administration, dans sa séance du 11 décembre 2017, a décidé :

- \* d'augmenter les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de 1,20 % TTC à 1,41 % TTC
- \* de modifier le barème des commissions de mouvement comme suit :

***ancien barème***

Commissions de mouvement Bourse France Société de gestion 85% Dépositaire 15%	Prélèvement sur chaque transaction	Bourse France 0,50% TTC maximum dont 22 € TTC maximum pour le dépositaire
Commissions de mouvement Bourse Etrangère Société de gestion 85% Dépositaire 15%		Bourse étrangère 0,50% TTC maximum dont 60 € TTC maximum pour le dépositaire

***nouveau barème***

Commissions de mouvement Bourse France Société de gestion 0% Dépositaire 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Bourse France 0,063% TTC maximum (22 € TTC maximum)
Commissions de mouvement Bourse Etrangère Société de gestion 0% Dépositaire 100%		Bourse étrangère 0,0724% TTC maximum (60 € maximum)

Ces changements sont entrés en vigueur le 30 janvier 2018.

## **II AFFECTATION DES RESULTATS**

Le résultat de l'exercice, composé du résultat net de 362.270,21 € et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 92.365,25 €, s'élève à 454.635,46 € contre 351.823,30 € à la clôture de l'exercice précédent.

Les sommes distribuables afférentes au résultat, constituées du report à nouveau de 959.541,39 € et du résultat de l'exercice de 454.635,46 €, s'élèvent à 1.414.176,85 €. Conformément à l'article 27 des statuts sociaux, elles seront intégralement reportées.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Les sommes distribuables afférentes aux plus-values nettes de l'exercice, constituées des plus-values nettes antérieures non distribuées de 959.257,98 € et des plus-values nettes de l'exercice de 1.001.235,30 €, s'élèvent à 1.960.493,28 €. Conformément à l'article 27 des statuts sociaux, elles seront intégralement reportées.

## **III GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Conformément aux dispositions de l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, du décret 2017-1174 du 18 juillet 2017 et de l'article L. 225-37 du code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

### **1- Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice (article L. 225-37-4-1° du Code de commerce)**

\* **Madame Simone BOUGRO**

- Président-Directeur Général de la SICAV PUISSANCE N° 4
- Directeur Général des sociétés SODEBO, IN'BO, GOODWICH, KIMARMOR, PATISSERIE SALEE VENDEENNE et SOBOX, sociétés par actions simplifiées

\* **Madame Patricia BROCHARD**

- Administrateur de la SICAV PUISSANCE N° 4

\* **Monsieur Marc-Antoine BROCHARD**

- Administrateur de la SICAV PUISSANCE N° 4

\* **Madame Marie-Laurence GOURAUD**

- Administrateur de la SICAV PUISSANCE N° 4

\* **Madame Bénédicte MERCIER**

- Administrateur de la SICAV PUISSANCE N° 4

**2- Conventions soumises à autorisation préalable du conseil d'administration (article L. 225-37-4-2°)**

Aucune convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été signée avec la SICAV.

**3- Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 (article L. 225-37-4-3°)**

Sans objet.

**4- Compte rendu des rémunérations et avantages versés à chaque mandataire (article L. 225-37-3)**

Néant.

**5- Montant des rémunérations et des avantages de toutes nature versés par les sociétés contrôlées à chaque mandataire (article L. 225-37-3)**

Sans objet.

**6- Modalités d'exercice de la Direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 (article L. 225-37-4-4°)**

Aucun changement n'est intervenu. La Direction générale de la SICAV continue d'être assurée par le Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration

## **AVERTISSEMENT**

La SICAV n'est pas intervenue sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

## S5883 PUISSANCE N°4

## BILAN ACTIF

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>23 781 908,19</b>	<b>16 378 990,16</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>10 487 375,79</b>	<b>8 974 846,20</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 487 375,79	8 974 846,20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>5 718 107,63</b>	<b>4 564 512,85</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 718 107,63	4 564 512,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>7 425 378,37</b>	<b>2 839 631,11</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 425 378,37	2 839 631,11
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>151 046,40</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	151 046,40	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>16 827,14</b>	<b>10 873,40</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>16 827,14</b>	<b>10 873,40</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>738 564,48</b>	<b>1 456 183,84</b>
<b>Liquidités</b>	<b>738 564,48</b>	<b>1 456 183,84</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>24 537 299,81</b>	<b>17 846 047,40</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>21 103 682,53</b>	<b>16 259 672,37</b>
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	<b>959 257,98</b>	<b>1 015 105,94</b>
<b>Report à nouveau (a)</b>	<b>959 541,39</b>	<b>409 894,92</b>
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	<b>1 001 235,30</b>	<b>-253 612,72</b>
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>454 635,46</b>	<b>351 823,30</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>24 478 352,66</b>	<b>17 782 883,81</b>
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>3 105,00</b>	<b>7 676,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>3 105,00</b>	<b>7 676,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 105,00	7 676,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>55 842,15</b>	<b>55 487,59</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>55 842,15</b>	<b>55 487,59</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>24 537 299,81</b>	<b>17 846 047,40</b>

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
Actions et assimilés		
CA1XF8C00006 CA1/0118/CALL/18.5 CARREFOUR	74 731,24	0,00
TO1XF7C00004 TO1/0117/CALL/47. TOTAL	0,00	127 830,85
Total Actions et assimilés	74 731,24	127 830,85
Indices		
PXAXH8P00040 PXA/0318/PUT /5,500. INDICE CAC 40	2 058 812,80	0,00
Total Indices	2 058 812,80	0,00
Total Options	2 133 544,04	127 830,85
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	2 133 544,04	127 830,85
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>2 133 544,04</b>	<b>127 830,85</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	183 252,00	224 600,04
Produits sur obligations et valeurs assimilées	391 893,59	320 552,35
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>575 145,59</b>	<b>545 152,39</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	442,15	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>442,15</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>574 703,44</b>	<b>545 152,39</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	212 433,23	193 542,28
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>362 270,21</b>	<b>351 610,11</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	92 365,25	213,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>454 635,46</b>	<b>351 823,30</b>



## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## COMPTABILISATION DES REVENUS

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattache.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## COMPTABILISATION DES ENTREES ET SORTIES EN PORTEFEUILLE

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

L'OPC a opté pour :

- le mode capitalisation et/ou distribution annuelle et/ou report pour les revenus.
- le mode capitalisation et/ou distribution annuelle et/ou report pour les plus-values ou moins-values nettes réalisées.

## FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT

Les frais de gestion sont prévus par le prospectus complet de l'OPC.

- Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion : 1,20% TTC (taux maximum) sur la base de l'actif net.
- Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) : 2,00 % TTC maximum sur la base de l'actif net.
- Commission de surperformance : néant.

Rétrocessions de commissions perçues par l'OPC : la politique de comptabilisation de ces rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion. Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion.

Les frais effectivement supportés par l'OPC figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes ... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## FRAIS DE TRANSACTION

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement perçues : 85 % par la société de gestion, 15 % par le dépositaire.

Prélèvement sur chaque transaction :

- Bourse France : 0,50 % TTC maximum dont 22 € TTC maximum pour le dépositaire.
- Bourse étrangère : 0,50 % TTC maximum dont 60 € TTC maximum pour le dépositaire.

## METHODES DE VALORISATION

Lors de chaque valorisation, les actifs de la SICAV sont évalués selon les principes suivants :

### **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

Etc ...

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :** Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de titrisation :**

Evaluation au dernier cours de Bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

Pensions livrées à l'achat :

Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois

Rémérés à l'achat :

Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

Emprunts de titres :

Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

Titres donnés en pension livrée :

Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

Prêts de titres :

Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non-cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire

Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

- A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
- La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
- Exception : les BTF/ BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

**BTF/BTAN :**

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

### **Autres TCN :**

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur

### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes :                   dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour

Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines:           dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour

### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

Options cotées sur des Places européennes :                   dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour

Options cotées sur des Places nord-américaines :           dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour

### **Opérations d'échange (swaps) :**

Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.

Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## **METHODE D'EVALUATION DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN**

Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta.

Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **GARANTIES DONNEES OU RECUES**

Néant.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>17 782 883,81</b>	<b>16 662 341,06</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	5 041 480,00	152 155,75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 194 677,52	763 528,83
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-165 727,96	-934 015,34
Plus-values réalisées sur contrats financiers	51 962,00	78 820,62
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-176 570,00	-19 129,32
Frais de transaction	-109 411,25	-142 663,40
Différences de change	-646,88	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	449 425,81	876 468,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 194 301,74</i>	<i>744 875,93</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>744 875,93</i>	<i>-131 592,57</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	48 009,40	-6 233,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>43 411,40</i>	<i>-4 598,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-4 598,00</i>	<i>1 635,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	362 270,21	351 610,11
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>24 478 352,66</b>	<b>17 782 883,81</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	2 737 950,56	11,19
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	297 810,00	1,22
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	2 039 766,08	8,33
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	642 580,99	2,63
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>5 718 107,63</b>	<b>23,36</b>
<b>Titres de créances</b>		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a l'achat</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Cessions</b>		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a la vente</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
Actions et assimilés	74 731,24	0,31
Indices	2 058 812,80	8,41
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>2 133 544,04</b>	<b>8,72</b>
<b>Autres opérations</b>		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>







**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	<b>29/12/2017</b>
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	<b>29/12/2017</b>
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	<b>ISIN</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>29/12/2017</b>
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>0,00</b>
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>931 085,00</b>
	FR0011668011	MCA ENTR.PME C 3D	931 085,00
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>931 085,00</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>					
	<b>Date</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>			
	<b>Date</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2017</b>	<b>30/12/2016</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	959 541,39	409 894,92
Résultat	454 635,46	351 823,30
<b>Total</b>	<b>1 414 176,85</b>	<b>761 718,22</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	1 414 176,85	761 718,22
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 414 176,85</b>	<b>761 718,22</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	19 402	15 402
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2017	30/12/2016
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	959 257,98	1 015 105,94
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 001 235,30	-253 612,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 960 493,28</b>	<b>761 493,22</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 960 493,28	761 493,22
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 960 493,28</b>	<b>761 493,22</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	19 402	15 402
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	08/04/2014	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
<b>ACTIF NET</b>					
en EUR	8 007 000,00	8 852 902,08	16 662 341,06	17 782 883,81	24 478 352,66
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	8 007	8 997	15 257	15 402	19 402
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Parts D EUR	1 000,00	983,98	1 092,11	1 154,58	1 261,64
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Crédit d'impôt unitaire</b>					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes (1)</b>					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) dont PMV nettes à partir du 31.12.2013

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	<b>En quantité</b>	<b>En montant</b>
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	4 000,00000	5 041 480,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des Souscriptions Rachats	4 000,00000	5 041 480,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	19 402,00000	

## COMMISSIONS

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

**FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC**

	29/12/2017
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,13
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	212 688,59
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	255,36



## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2017
Créances	Coupons et dividendes	16 827,14
<b>Total des créances</b>		<b>16 827,14</b>
Dettes	Frais de gestion	55 842,15
<b>Total des dettes</b>		<b>55 842,15</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-39 015,01</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>23 630 861,79</b>	<b>96,54</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	10 487 375,79	42,85
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	5 718 107,63	23,36
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	7 425 378,37	30,33
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>16 827,14</b>	<b>0,07</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-55 842,15</b>	<b>-0,23</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>147 941,40</b>	<b>0,60</b>
OPTIONS	147 941,40	0,60
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>738 564,48</b>	<b>3,02</b>
DISPONIBILITES	738 564,48	3,02
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>24 478 352,66</b>	<b>100,00</b>

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>						<b>10 487 375,79</b>	<b>42,85</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>10 487 375,79</b>	<b>42,85</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)</b>						<b>10 487 375,79</b>	<b>42,85</b>
<b>TOTAL SUISSE</b>						<b>328 573,99</b>	<b>1,34</b>
CH0012032048 ROCHE HOLDING BJ			CHF	1 560		328 573,99	1,34
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>8 990 007,99</b>	<b>36,74</b>
FR0000031684 ROTHSCHILD AND CO			EUR	5 439		166 079,87	0,68
FR0000033003 TOUAX			EUR	20 000		233 800,00	0,96
FR0000034639 ALTRAN TECHNOLOGIES			EUR	25 000		347 250,00	1,42
FR0000044612 AFONE PARTICIPATIONS			EUR	16 544		140 293,12	0,57
FR0000051807 TELEPERFORMANCE			EUR	3 300		394 185,00	1,61
FR0000120172 CARREFOUR			EUR	11 500		207 460,00	0,85
FR0000120271 TOTAL			EUR	18 000		828 810,00	3,38
FR0000121204 WENDEL			EUR	4 800		693 120,00	2,83
FR0000121667 ESSILOR INTL			EUR	3 000		344 850,00	1,41
FR0000125007 SAINT-GOBAIN			EUR	8 600		395 428,00	1,62
FR0000125346 INGENICO GROUP			EUR	5 000		445 050,00	1,82
FR0000125486 VINCI			EUR	8 300		706 745,00	2,89
FR0000127771 VIVENDI			EUR	22 000		493 240,00	2,02
FR0000133308 ORANGE			EUR	18 000		260 550,00	1,06
FR0000184798 ORPEA			EUR	2 600		255 580,00	1,04
FR0004035913 ILIAD			EUR	3 550		709 112,50	2,90
FR0004191674 DIRECT ENERGIE			EUR	7 300		288 277,00	1,18
FR0010112524 NEXITY			EUR	4 500		223 290,00	0,91
FR0010259150 IPSEN			EUR	4 000		398 280,00	1,63
FR0010812230 MADVERTISE			EUR	70 000		106 400,00	0,43
FR0011289198 GLOBAL ECOPOWER REGPT 0712			EUR	64 480		193 440,00	0,79
FR0011476928 FNAC DARTY			EUR	4 200		422 940,00	1,73
FR0011950732 ELIOR GROUP			EUR	18 000		310 050,00	1,27

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0012435121 ELIS			EUR	18 500		425 777,50	1,74
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>343 400,00</b>	<b>1,40</b>
LU0569974404 APERAM			EUR	8 000		343 400,00	1,40
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>467 542,50</b>	<b>1,91</b>
NL0011794037 KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE			EUR	25 500		467 542,50	1,91
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>						<b>357 851,31</b>	<b>1,46</b>
US8288061091 SIMON PROPERTY GROUP			USD	2 500		357 851,31	1,46
<b>TOTAL Obligations &amp; Valeurs assimilées</b>						<b>5 718 107,63</b>	<b>23,36</b>
<b>TOTAL Obligations &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>5 718 107,63</b>	<b>23,36</b>
<b>TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>2 737 950,56</b>	<b>11,18</b>
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>						<b>147 982,14</b>	<b>0,60</b>
XS1211417362 ADLER 4,75%15-080420 RATING	08/04/2015	08/04/2020	EUR	140	4,75	147 982,14	0,60
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>1 953 017,06</b>	<b>7,98</b>
FR0011302793 VALLOUREC 3,25%12-020819	03/08/2012	02/08/2019	EUR	2	3,25	210 932,47	0,86
FR0011628478 ARGAN 5,50%13-251118	25/11/2013	25/11/2018	EUR	12	5,50	124 665,21	0,51
FR0011801596 RALLYE 4%14-020421 EMTN	02/04/2014	02/04/2021	EUR	3	4,00	317 893,97	1,30
FR0011993120 NEOPOST 2,50%14-230621	23/06/2014	23/06/2021	EUR	2	2,50	208 377,53	0,85
FR0013233426 BOLLORE 2%17-250122	25/01/2017	25/01/2022	EUR	2	2,00	209 288,90	0,86
FR0013299500 BIRD 6%17-301123	28/11/2017	30/11/2023	EUR	20	6,00	200 057,48	0,82
FR0013301066 AKUO ENERGY 4,25%17-081223	08/12/2017	08/12/2023	EUR	200	4,25	201 109,48	0,82
XS1384278203 FAURECIA 3,625%16-150623	01/04/2016	15/06/2023	EUR	250	3,625	264 303,13	1,08
XS1647100848 CMA CGM 6,5%17-150722	13/07/2017	15/07/2022	EUR	200	6,50	216 388,89	0,88
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>238 311,36</b>	<b>0,97</b>
XS0906946008 GAZ CAPITAL 3,389%13-200320	21/03/2013	20/03/2020	EUR	220	3,389	238 311,36	0,97
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>398 640,00</b>	<b>1,63</b>
FR0013259710 BNP EDF 2.65% 06/2020	05/06/2017	08/06/2020	EUR	400		398 640,00	1,63
<b>TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>297 810,00</b>	<b>1,22</b>
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>297 810,00</b>	<b>1,22</b>
FR0013270238 BNP ST.GOBAIN 3%0720 EMTN INDX	27/07/2017	27/07/2020	EUR	300		297 810,00	1,22
<b>TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>2 039 766,08</b>	<b>8,33</b>
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>						<b>434 831,76</b>	<b>1,78</b>
FR0013263134 COMMERZBANK ORA 3,7%17-240620	23/06/2017	24/06/2020	EUR	440	3,70	434 831,76	1,78

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>826 860,32</b>	<b>3,37</b>
FR0012618403 EXA CARREFOUR 6,20% 2018 INDX	18/03/2015	19/03/2018	EUR	300	3,10	197 495,32	0,81
FR0012618502 EXA CARREFOUR 6,40% 2018 INDX	04/03/2015	19/03/2018	EUR	210	6,40	157 720,00	0,64
FR9347FS3265 CA CIB FS TV17-071220 TOTAL	06/12/2017	07/12/2020	EUR	470		471 645,00	1,92
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>470 304,00</b>	<b>1,92</b>
FR0012799146 SGIS PH+ ENGIE 3Y	23/06/2015	18/06/2018	EUR	480		470 304,00	1,92
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>307 770,00</b>	<b>1,26</b>
FR0013291671 BNP PARIBAS ISS.TV271020 INDX	26/10/2017	27/10/2020	EUR	300		307 770,00	1,26
<b>TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)</b>						<b>642 580,99</b>	<b>2,63</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>642 580,99</b>	<b>2,63</b>
FR0011547108 TOUAX TV13-PERPETUEL	01/08/2013	31/12/2050	EUR	9		234 846,06	0,96
FR0011896513 GROUPAMA TV14-PERPETUAL	28/05/2014	31/12/2050	EUR	2		248 404,93	1,02
XS1089828880 LOXAM 7%14-230722 REG-S SUB	23/07/2014	23/07/2022	EUR	150	7,00	159 330,00	0,65
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>						<b>7 425 378,37</b>	<b>30,33</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>						<b>7 425 378,37</b>	<b>30,33</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>7 425 378,37</b>	<b>30,33</b>
FR0000009987 UNION + SI.3DEC			EUR	22,507		4 301 481,35	17,57
FR0000984254 UNION DOLLAR CASH FCP 3DEC			USD	550		814 617,02	3,33
FR0007085121 UNION TAUX VARIABLE FCP 3DEC			EUR	500		912 535,00	3,73
FR0010869578 LYX.DAILY DOUB.SH.BD UCITS ETF			EUR	13 000		465 660,00	1,90
FR0011668011 MCA ENTREPREND.PME C FCP 3DEC			EUR	500		931 085,00	3,80
<b>TOTAL Contrats financiers</b>						<b>147 941,40</b>	<b>0,60</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>						<b>147 941,40</b>	<b>0,60</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>						<b>147 941,40</b>	<b>0,60</b>
<b>TOTAL AUTRES PAYS</b>						<b>147 941,40</b>	<b>0,60</b>
CA1XF8C00006 CA1/0118/CALL/18.5			EUR	-115		-3 105,00	-0,01
PXAXH8P00040 PXA/0318/PUT /5,500.			EUR	64		151 046,40	0,61

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 29 Décembre 2017

## **SICAV PUISSANCE N°4**

Société d'Investissement à Capital Variable

CIC : 6, avenue de Provence  
75009 – PARIS  
Etablissement Dépositaire



## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 29 Décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SICAV PUISSANCE N°4 relatifs à l'exercice clos le 29 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion de la société de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 Mars 2018

Le Commissaire aux Comptes

JPA



Pascal ROBERT